

Nombre de Membres du Bureau : 18

Séance du 29 février 2024

Nombre de Membres présents : 10

L'an deux mille vingt quatre et le 29 février à 16 heures 00  
le bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à  
**BOËSSES** sous la Présidence de Madame Monique BEVIERE

Qui ont pris part à la délibération : 14

**Étaient présents** : Mesdames BEVIERE, CHARVIN, DAUVILLIERS, LEVEQUE,  
LEVY, Messieurs BERTHELOT, BOURGEOIS, LAROCHE, PICAULT,  
POINCLOUX

Objet de la délibération :

**SAGE Nappe de Beauce : Demande de  
financement Fonds vert pour les frais  
d'animation d'un 2ème animateur -  
2024/2025**

**Excusés** : Mme PAILLOUX, Messieurs BARJONET, BRISSON, BRUNEAU,  
COULON, GAURAT, GUERINET, ROUSSEAU

Date de la Convocation :

**7 février 2024**

**Pouvoirs** :

M. GAURAT Hervé donne pouvoir à M. LAROCHE Pierre  
M. GUERINET Patrick donne pouvoir à Mme LEVY Véronique  
Mme PAILLOUX Patricia donne pouvoir à Mme CHARVIN Evelyne  
M. ROUSSEAU Pierre donne pouvoir à M. BOURGEOIS Martial

Le Bureau du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais,

Vu la délégation de pouvoir du Comité Syndical en date du 21 septembre 2020,

Vu l'arrêté préfectoral du 2 novembre 2000 portant composition de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Nappe de Beauce et ses milieux aquatiques associés,

Vu la délibération du 23 mai 2003 par laquelle, sur demande de la Commission Locale de l'Eau, le Syndicat de Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais accepte de devenir structure porteuse du SAGE (schéma d'aménagement et de gestion des eaux),

Vu le protocole d'accord signé le 21 novembre 2003 entre le Syndicat de Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais et la Commission Locale de l'Eau,

Vu l'arrêté inter-préfectoral en date du 11 juin 2013, approuvant le SAGE Nappe de Beauce et ses milieux aquatiques associés,

Vu les aides obtenues des différents financeurs depuis la création de la CLE Nappe de Beauce et la mise en œuvre du SAGE,

Considérant les conclusions de l'étude de concertation autour des enjeux du SAGE Nappe de Beauce qui recommande une cellule d'animation composée d'au moins 2 animateurs, eu égard à la feuille de route établie en accord avec les différents partenaires,

Considérant les possibilités de financement du dispositif Fonds vert, Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, et plus particulièrement la mesure « transverse Appui à l'ingénierie »,

Vu la concordance des ambitions affichées par la Commission Locale de l'eau du SAGE Nappe de Beauce et les ambitions territoriales du Fonds vert, ce dernier ciblant les grandes transitions, ce qui, à terme, doit permettre l'adaptation des territoires aux impacts du changement climatique,

Après avoir entendu l'exposé de la Présidente,

**DÉCIDE**

Envoyé en préfecture le 04/03/2024

Reçu en préfecture le 04/03/2024

Publié le

ID : 045-200079903-20240229-DELIB62024-DE



**Article 1** : de solliciter les aides de l'Etat via le Fonds vert pour le financement d'un second poste d'animateur dédié au SAGE Nappe de Beauce, pour une durée de 22 mois, selon le plan de financement ci-dessous :

Dépenses (€)		Recettes (€)		%
Nature	Montat	Financeurs	Montant	
Salaire chargé de l'animateur - 10 mois sur 2024 et 12 mois sur 2025	82 500,00	Agence de l'eau Seine Normandie	28 625,00	35%
		Agence de l'eau Loire Bretagne	37 275,00	45%
		Etat - Fonds vert	16 600,00	20%
<b>TOTAL</b>	<b>82 500,00</b>		<b>82 500,00</b>	<b>100%</b>

**Article 2** : d'autoriser la Présidente à signer tout acte et document se rapportant à ce dossier.



Certifié conforme au registre des délibérations,

La Présidente,

Monique BEVIERE

**Certifie exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture le 4 mars 2024 et de sa publication le 4 mars 2024 (la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication).**

Envoyé en préfecture le 04/03/2024

Reçu en préfecture le 04/03/2024

Publié le

ID : 045-200079903-20240229-DELIB62024-DE

